

DATE DE CONVOCATION

09/12/2019

DATE D’AFFICHAGE

18/12/2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **27**

Présents : **18**

Votants : **24**

L’an deux mil dix-neuf, le seize du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint Michel Chef-Chef, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GEOFFROY Irène, Maire.

Présents : Mme GEOFFROY Irène, Maire, M. MOINET Alain, Mme MELLERIN Bernadette, M. CHARPENTIER Daniel, Mme LEROUX Fabienne, M. CASSIN Gérard, Mme LESCOP Corinne, Adjoint, Mme HAMET Marie-Bernadette, M. GUIBERT Alain, M. MASSON Laurent, M. MOREAU Emilien (arrivé à 20h12), M. FOREST Roland, Mme RIFFAUD Muriel, M. GUILLON Alain, Mme GOBIN Eloïse, M. LIBEAU Christian, M. MEYER Jean-Claude, Mme COUILLEAU Françoise, Conseillers municipaux.

Pouvoirs :

Mme Thérèse NOBLET à M. Roland FOREST
Mme Céline QUILLIVIC à M. Alain GUIBERT
M. Cédric GERARD à M. Daniel CHARPENTIER
Mme Nelly CAILLEUX à Mme Fabienne LEROUX
Mme Evelyne GAUTIER à Mme Françoise COUILLEAU
M. Yvonnick MORICEAU à Mme Corinne LESCOP

Absents : M. Franck BOUCHET, M. Nicolas EVEILLARD et Mme Laurence DOREL ;

Secrétaire de séance : M. Laurent MASSON

29 - OBJET : TARIFS DU PORT DE COMBERGE – ANNEE 2020

Vu la commission Affaires maritimes du 06 novembre 2019 ;

Vu le Conseil portuaire du 22 novembre 2019 ;

Il est proposé une augmentation de 2 % environ.

Définitions	
Saison	du 1er avril au 30 novembre
Haute-Saison	du 1er juillet au 31 août
Basse-Saison	du 1er avril au 30 juin et du 1er septembre au 30 novembre
Hors-Saison	du 1er décembre au 31 mars

1- Taxes pour un emplacement au mouillage

Longueur maxi hors tout (en m)	Tarifs forfaitaires					
	Saison	Haute-Saison	Basse-Saison	Trimestre basse saison	Hors Saison	Mois hors saison
10	1 415 €	1 059 €	706 €	354 €	377 €	125 €
8,99	1 150 €	861 €	574 €	286 €	307 €	103 €
7,99	934 €	788 €	468 €	233 €	246 €	84 €
6,99	757 €	640 €	378 €	188 €	188 €	62 €
5,99	599 €	450 €	300 €	150 €	150 €	50 €
4,99	458 €	341 €	227 €	114 €	121 €	39 €

Longueur maxi hors tout (en m)	Tarifs détaillés - Haute Saison			Tarifs détaillés - Basse Saison		
	Journée	Semaine	Mois	Journée	Semaine	Mois
10	77 €	234 €	706 €	42 €	116 €	234 €
8,99	63 €	191 €	572 €	35 €	96 €	191 €
7,99	52 €	156 €	467 €	30 €	75 €	156 €
6,99	44 €	124 €	377 €	25 €	62 €	124 €
5,99	36 €	100 €	299 €	22 €	51 €	100 €
4,99	29 €	73 €	227 €	14 €	29 €	73 €

2- Taxes pour un emplacement sur le terre-plein (proposé seulement en hors saison)

Longueur maxi hors tout (en m)	Tarifs forfaitaires Hors-Saison
	du 1er décembre au 31 mars
10	278 €
8,99	226 €
7,99	180 €
6,99	139 €
5,99	110 €
4,99	91 €

3-Tarif du service technique de l'autorité portuaire

Tarifs du service technique de l'autorité portuaire	
Forfait pour toute intervention (1ère heure incluse)	139 €
Coût supplémentaire par heure	44 €

4- Utilisation de la cale de mise à l'eau et de la grue (l'utilisation de la cale de mise à l'eau est gratuite pour les titulaires d'un emplacement au mouillage ou sur le terre-plein)

	Usager du Port	Extérieur
Grutage	54 €	70 €
Carénage de mi-saison (juillet/août)	28 €	/
Grutage + carénage	54 €	98 €

Tarifs forfaitaires pour cale de mise à l'eau		
Année	Haute-Saison	Basse-Saison
139 €	99 €	84 €

Mâtage et démâtage	27 €
Utilisation du karcher	20 €

Tarifs détaillés - Haute Saison pour cale de mise à l'eau			Tarifs détaillés - Basse et Hors saison pour cale de mise à l'eau		
Journée	Semaine	Mois	Journée	Semaine	Mois
18 €	40 €	72 €	14 €	29 €	50 €

Badge remis gratuitement à la signature du contrat	
Badge perdu, non rendu ou détérioré	51 €

Le Conseil municipal est appelé à délibérer afin de fixer les tarifs du port pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs du port pour l'année 2020 comme précités.

Pour extrait certifié conforme.

AR-Sous-Préfecture de Saint Nazaire

044-214401820-20191219-84-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Sous-Préfet : 19-12-2019

Publication le : 19-12-2019



Le Maire,

S. Geoffroy

Irène GEOFFROY